



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

Compte-rendu analytique
(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil seize le vingt deux septembre à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique STABILE, Maire.

Etaient Présents : Monsieur Dominique STABILE, Maire, Mesdames BROYER, CHEINEY, CLAVERIE, HERITIER, Messieurs BERTRAND, VILLACA, Adjoint au maire, Mesdames MARSADIE, ROLLET, SANTIN, Messieurs COULOUMY, DA COSTA, DUBAL, PIOCELLE-CORNILLION, conseillers municipaux

Pouvoirs : M. AUGER a donné pouvoir à M. STABILE
M. PERRIER a donné pouvoir à Mme SANTIN
Mme PEREIRA DOS REIS a donné pouvoir à Mme ROLLET
Mme JANOT a donné pouvoir à Mme CLAVERIE
M. RALLIERE a donné pouvoir à M. DUBAL

Absents excusés : Mmes HARDY BARRET, MARTIN GAUTIE, MM.DECHELETTE et LE MEVEL

A l'unanimité, Madame Joëlle CLAVERIE a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 6 juillet 2016 est approuvé, à l'unanimité.

I – AFFAIRES GENERALES :

1) Désignation d'un référent sécurité routière

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Marc AUGER, conseiller municipal, référent sécurité routière.

2) Rapport annuel 2015 du délégataire sur le service public de l'assainissement

Où l'exposé de Madame CLAVERIE, le conseil municipal prend acte du rapport présenté par SUEZ Eau France pour l'année 2015.

3) Structure « Jeunes » : extension des heures d'ouverture

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'extension des horaires d'ouverture de la structure jeunes le samedi de 14 heures à 22 heures.

II - FINANCES

4) Construction de logements collectifs locatifs : rue de la république

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la participation de la ville au dépassement de la charge foncière pour l'opération de Valophis située au 13 rue de la République à hauteur de 141.663 euros étalée sur 3 années, en contrepartie de la réservation de trois logements.

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne
15, rue de la Poste - 77170 SERVON

Tél. 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

Courriel : mairie.servon@wanadoo.fr - Site internet : www.servon.fr

5) Manifestation du 9 octobre 2016 – autorisation au maire à signer un contrat avec la compagnie Arts Filants et fixation des droits d'entrée

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec la compagnie Arts Filants pour la représentation du 9 octobre 2016, pour un montant de 500 euros TTC et fixe le droit d'entrée à 5 euros pour les adultes et enfants de 4 ans et plus.

6) Manifestation du 19 novembre 2016 – autorisation au maire à signer un contrat avec l'association Paris en Scène et fixation des droits d'entrée

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec l'association Paris en Scène pour la représentation du 19 novembre 2016 pour un montant de 960 euros TTC et fixe le droit d'entrée à 10 euros.

7) Convention de mise à disposition de salles communales avec les associations locales

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 100 euros le montant de la mise à disposition d'une salle communale aux associations locales lors de l'organisation d'un événement sollicitant une participation financière.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe d'une probable démission de deux conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Le secrétaire de séance
Joëlle CLAVERIE



Le Maire
Dominique STABILE

